

Habilitation électrique - BR B1 B1V B2 B2V B2V Essai BC

Durée : 21 h	lundi 10 mars 2025 mardi 11 mars 2025 mercredi 12 mars 2025	Lieu : CAPEB 16 24 Rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME
---------------------	---	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : ☐ Moins de 11 salariés ☐ Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Chef d'entreprise non salarié ☐ Conjoint collaborateur ☐ Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Salarié ☐ Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 630 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	0 €	90 €
Autres stagiaires	630 €	720 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
 SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Habilitation électrique BR-B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai ,BC

Objectifs de formation

- Préparation à l'habilitation électrique pour travailler ou intervenir sur des installations en basse tension

Programme détaillé

Introduction: Percevoir et maîtriser les dangers du courant électrique afin d'analyser et de mettre en œuvre les moyens de protection nécessaires dans un environnement électrique en basse tension.

- Rappels théoriques et définitions préliminaires
- Le courant électrique et le corps humain
- Analyse des mesures de protection contre les chocs électriques
- Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la nouvelle norme NF C 18-510
- Incidents et accidents sur les ouvrages électriques
- La consignation
- Technologie basse tension
- Rôle et responsabilités de chacun
- Mises en situations pratiques
- Evaluation du savoir et du savoir-faire par des tests

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique est désormais obligatoire, les durées de stages sont conseillées par la norme NF C 18-510.

✓ Durée: 3 jours - 21 heures

✓ Public visé:

Personnel électricien, chauffagiste, frigoriste chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations basse tension.

✓ Pré-requis:

Bases en électricité basse et haute tension ou pratique professionnelle dans les domaines concernés.

✓ Animation:

La formation est assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✓ Moyens pédagogiques:

- Chaque stagiaire recevra un support de cours
- Alternance entre théorie et mise en pratique encadrées par le formateur

✓ Moyens techniques:

- Armoire électrique
- Equipement Basse Tension

✓ Evaluation et sanction de la formation:

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Evaluation du savoir et du savoir-faire par des tests, délivrant à l'Habilitation électrique: B1-B1V ; B2-B2V ; BC ; BR
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES FORMATIONS HABILITATION ELECTRIQUE

Habilitation électrique - Personnel électricien : BR, B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, BC

DESCRIPTION DE LA FORMATION

- ☐ Cette formation n'est pas une formation technique mais une formation de sécurité.
- ☐ Elle a pour but de former du personnel électricien au travail en sécurité sur l'installation électrique conformément à la norme NF C18-510, norme rendue d'application obligatoire dans toutes les entreprises depuis le décret du 26 avril 2012.
- ☐ A la fin de cette formation, l'employeur pourra délivrer une habilitation électrique à son employé (démarche obligatoire selon le code du travail Article R4544-10) en se basant sur l'attestation de formation qu'il recevra de l'ARFAB.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- ☐ Cette formation concerne essentiellement le personnel électricien, chauffagiste, frigoriste chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations basse tension.
- ☐ La personne qui suit ce stage doit posséder des prérequis. D'après la norme NF C18-510, elle doit notamment :
 - Soit être titulaire d'une formation dans le domaine électrique
 - Soit posséder une compétence résultant de plusieurs années de pratiques dans le domaine électrique.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, la personne devra être capable :

- De différencier les grandeurs électriques telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- D'identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- D'identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions séparation, protection, commande, etc...)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles

Afin de valider ces prérequis, une feuille de test « Test prérequis TC2 » a été mise à disposition

- ☐ Si une personne ne possède pas ces prérequis mais souhaite néanmoins suivre ce stage, elle devra dans un premier temps se diriger vers une formation technique adaptée. Elle peut pour cela se renseigner auprès de l'ARFAB.
- ☐ Cette formation s'adresse principalement aux salariés.

Cependant, les chefs d'entreprise, les travailleurs indépendants ou les auto-entrepreneurs peuvent être concernés car d'après la norme NF C18-510, ils « doivent avoir suivi une formation à la prévention du risque électrique adaptée aux opérations à réaliser. [Ils] doivent faire la preuve de leur connaissance en matière de prévention du risque électrique. »

CE QUE VOUS APPORTERA CETTE FORMATION

- ☐ Cette formation vous apportera les informations nécessaires pour travailler en sécurité sur l'installation électrique. Elle concerne entre autres les genres d'opérations suivants :
- Interventions de dépannage et maintenance électrique dans le secteur résidentiel, tertiaire et industriel
 - Travaux d'installations ou de rénovation électriques dans le secteur résidentiel, tertiaire et industriel
 - Création ou modification de coffret électrique dans le secteur résidentiel, tertiaire et industriel
- ☐ A l'issue de la formation, votre employeur recevra une attestation de formation qui lui permettra de vous habilitier.

CE QUE NE VOUS APPORTERA PAS CETTE FORMATION

- ☐ Cette formation ne se substitue pas à une formation technique. Elle ne vous apportera donc pas les compétences pour être électricien.
- ☐ Une habilitation électrique n'est pas une formation qualifiante (comme par exemple un Titre Professionnel ou une Validation des Acquis de l'Expérience). En conséquence, elle ne vous servira pas à justifier d'une compétence dans l'électricité.

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans ce document,

Fait à :

Signature

Le :

TEST PREREQUIS TC2

(test de connaissance pour habilitation électrique)

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

DATE :

NOTE TOTALE :

/24

PARTIE 1 : DIFFERENCIER LES GRANDEURS ELECTRIQUES

1) La tension appliquée à une lampe électrique s'exprime en :

- ☐ Watt
- ☐ Ohm
- ☐ Volt
- ☐ Ampère



Note : /6

2) La puissance d'un moteur électrique s'exprime en :

- ☐ Newton
- ☐ Ampère
- ☐ Watt



3) Quelle courbe ci-dessous représente le courant alternatif ?



4) Une batterie de voiture à une tension de 12v :

- ☐ Alternatif
- ☐ Continu



5) De quelle couleur est le fils neutre ?

- ☐ Rouge
- ☐ Bleu
- ☐ Vert/Jaune

6) Quelle différence de potentiel y a-t-il entre 2 phases dans une installation triphasée

- ☐ 0V
- ☐ 230V
- ☐ 400V

PARTIE 2 Identifier les dispositifs de protection.

1) La protection des contacts directs peut être assuré par :

- ☐ Le coffret électrique
- ☐ La mise à la terre des équipements électriques
- ☐ La mise en place de disjoncteurs magnétothermiques

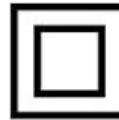
Note : /5

2) Pour un logement, la protection des contacts indirects peut être assuré par :

- ☐ Les fusibles
- ☐ Les enveloppes isolantes
- ☐ Un dispositif différentiel 500mA associé à une prise de terre

3) Un appareil électrique possédant le symbole ci-contre signifie :

- ☐ Qu'il résiste aux projections d'eau
- ☐ Qu'il est protégé contre les chocs mécaniques
- ☐ Qu'il ne doit pas être raccordé à la terre



4) L'indice de protection IP d'un appareil défini :

- ☐ La protection contre la pénétration des corps solides et liquides
- ☐ La protection contre un défaut d'isolement
- ☐ La protection contre un courant de fuite à la terre

5) 12V en courant continu, est-ce dangereux ?

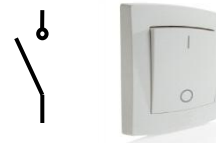
- ☐ Oui
- ☐ Non

PARTIE 3 : Identifier les équipements électriques

Note : /7

1) Un interrupteur sert à :

- ☐ Protéger des surcharges
- ☐ Commander l'ouverture et fermeture d'un circuit électrique
- ☐ Isoler un circuit électrique



2) L'appareil électrique ci-contre est un :

- ☐ Sectionneur
- ☐ Disjoncteur
- ☐ Contacteur



3) L'appareil électrique ci-contre est un :

- ☐ Sectionneur
- ☐ Interrupteur différentiel
- ☐ Interrupteur
- ☐ Disjoncteur différentiel



4) Un sectionneur porte fusible peut-il être manœuvré en charge ?

- ☐ Oui
- ☐ Non



5) Quel est le calibre de ce disjoncteur ?

- ☐ 60A
- ☐ 10A
- ☐ 400V
- ☐ 6000A
- ☐ 10kA



6) Ce disjoncteur protège-t-il des courts-circuits ?

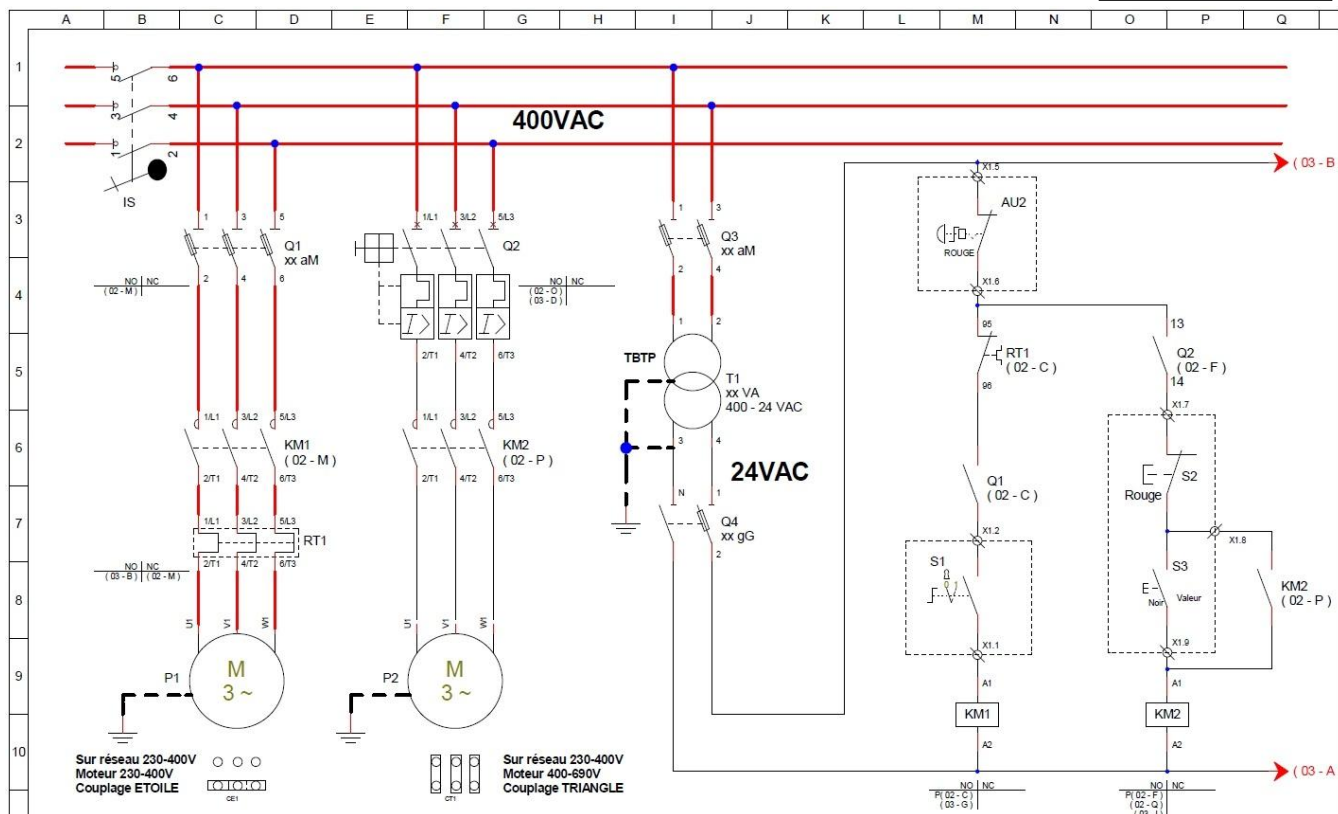
- ☐ Oui
- ☐ Non

7) Ce disjoncteur protège-t-il des surcharges ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

PARTIE 4 : Lire un schéma électrique

Note : /6



Dans le schéma ci-dessus,

- 1) Entourez la ligne de commande correspondant permettant le fonctionnement **P1**.
- 2) Indiquez le nom de l'appareil **Q2** :
- 3) Indiquez le nom de l'appareil **KM2** :
- 4) Indiquez le nom de l'appareil **T1** :
- 5) Indiquez le nom de l'appareil **AU2** :
- 6) Indiquez le nom de l'appareil **RT1** :

**A compléter uniquement pour les chefs d'équipe et de chantier
(coefficient min de 210)**

TAMPON DE L'ENTREPRISE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Mr, Responsable de l'entreprise
..... atteste que Mr
.....demeurant,
....., est employé en tant que
salarié dans l'entreprise depuis le.....à la catégorie
professionnelle.....et au coefficient*.....

Ce salarié assume occasionnellement ou à temps partiel la mission de chef
d'équipe ou de chantier et de ce fait, la responsabilité en hygiène et sécurité sur
les dits chantiers.

Fait à
Le

Nom et signature de l'employeur

Nom et signature du salarié

*(salarié ayant un coefficient minimum de 210)